



Katrin JADIN
Députée fédérale
Echevine de la Ville d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Métiers de contact : quo vadis ?
- Bruxelles, le 23 avril 2021 -

De nombreux secteurs ont souffert durant la crise sanitaire, certains plus, d'autres moins. Les métiers de contact tels que **les salons de coiffure et de beauté ont été contraints de fermer de manière quasi permanente et tous les revenus ont disparu du jour au lendemain**. Les frais de fonctionnement ont dû être payés malgré tout.

Un cinquième des salons ont déjà indiqué **devoir licencier du personnel**, et d'autres devront encore prendre cette décision difficile. En effet, bien que les métiers de contact aient été autorisés à reprendre leur service, nombreux salons **ne peuvent toujours pas tourner à plein régime en raison des mesures de sécurité**. Dans de telles conditions, il est bien sûr difficile de rattraper les pertes de ces derniers mois.

Un bon nombre d'entreprises ne sont actuellement toujours pas en mesure de faire du bénéfice, soit parce qu'elles ne peuvent uniquement offrir un service de livraison et de take-away comme par exemple les restaurants, soit parce qu'elles ne sont même pas encore autorisées à ouvrir, comme notamment les salles de fitness. **Des premières mesures viennent déjà d'avoir été annoncées par le gouvernement fédéral**. Par exemple, le secteur HoReCa peut temporairement bénéficier d'une réduction de la TVA à 6%, **MAIS le paquet de mesures pour la relance économique de notre pays est encore en cours d'élaboration**, aussi pour ne pas tirer de conclusions prématurément, et est très attendu.

En conséquence, **certains secteurs attirent l'attention sur leur situation particulière**. Le secteur de la coiffure, par exemple, **demande au gouvernement fédéral de réduire également la TVA pour le secteur de 21 à 6%**, afin qu'il puisse absorber au mieux les pertes subies ces derniers mois ainsi que les frais de fonctionnement qui continuent à peser lourd.

Certains coiffeurs de la Province de Liège se sont adressés à la Députée fédérale Katrin JADIN (MR) à ce sujet et ont sollicité son soutien pour la cause. Et elles ont bien fait de s'adresser à la Députée car cette dernière a immédiatement confronté les ministres compétents aux demandes légitimes du secteur.

*"Avec ma question parlementaire, je voudrais savoir de la part des ministres compétents **quelles aides supplémentaires peuvent être attribuées aux professions de contact et s'il existe une marge de manœuvre pour accorder aux coiffeurs une baisse de la TVA à 6%**. Même si la réduction serait limitée dans le temps, ce serait, après ces derniers mois turbulents, malgré tout **une possibilité de diriger à nouveau leur entreprise dans des conditions plus stables**. Car le plus important reste avant tout **la poursuite de l'activité et le maintien de tous les emplois**",* explique la députée fédérale Katrin JADIN.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be